

Fiche pratique

Indemnités de fin de carrière et de licenciement (IFC / IL)

Sommaire

1. En quoi consistent les IFC et IL ?

Il s'agit de dispositifs d'assurance permettant à une entreprise de pré-financer les indemnités de fin de carrière et de licenciement qu'elle sera amenée à verser à ses salariés lors du départ à la retraite ou en cas de licenciement.

Les indemnités de Fin de Carrière constituent l'élément le plus déterminant du Passif social de l'entreprise.

2. Le dispositif

Contrat d'assurance signé par l'entreprise pour une gestion externalisée

Indemnités définies dans le contrat IFC

Dotations de l'entreprise uniquement

Optimisation fiscale et financière

À savoir

1. Les dotations sont, sous certaines conditions et limites, déductibles du résultat imposable.
2. Les produits financiers réalisés par la capitalisation des fonds sont exonérés d'imposition.
3. Le versement des dotations périodiques permet à l'entreprise de lisser dans le temps ses charges et ses résultats annuels.
4. Souplesse et liberté dans l'alimentation des dotations, versements exceptionnels.
5. Le financement du Passif Social augmente la valeur de l'entreprise.



Sommaire

3. Qu'est-ce qu'un passif social ?

Le Passif Social recouvre l'ensemble des engagements d'une Entreprise à l'égard de ses salariés.

Il constitue donc une dette dont le paiement est différé à plus ou moins long terme.

Le passif social de l'entreprise au titre des IFC est déterminé en tenant compte de la convention collective, de l'âge des salariés, de leur ancienneté, de leur catégorie socioprofessionnelle (cadres, non cadres,...) et de leur rémunération.

En matière d'IFC, toutes les Entreprises sont concernées soit :

- Par des obligations conventionnelles (Convention Collective d'appartenance),
 - Par des accords internes spécifiques,
- Ou à défaut, par les dispositions légales prévues par le code du travail. permettre d'accéder à un médecin par le biais notamment de la téléconsultation.

4. Mode d'emploi : comment mettre en place ce dispositif ?

ÉTAPE 1

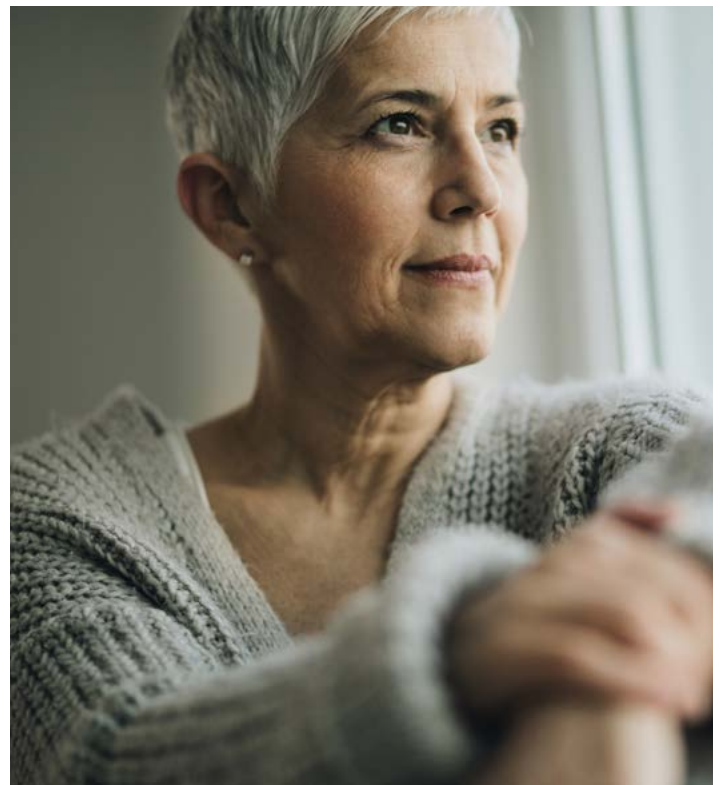
Obtenir les éléments nécessaires à l'évaluation du passif social concerné par l'externalisation

ÉTAPE 2

Évaluation du passif social concerné par l'étude

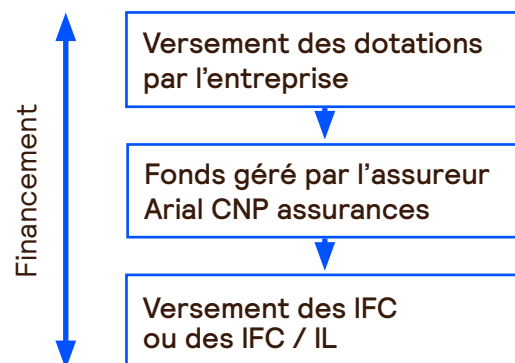
ÉTAPE 3

Résultat et mise en place du dispositif en adossement du passif social concerné



5. Comment fonctionne ce dispositif ?

Une fois l'évaluation effectuée, l'entreprise met en place le contrat d'assurance. Elle détermine ensuite librement, en fonction de sa capacité de trésorerie, le montant et la fréquence de ses versements.



Dotations

À la charge de l'entreprise uniquement :

1. Les dotations versées alimentent un fonds collectif.
2. L'entreprise sélectionne les supports de placement sur lesquels elle souhaite verser ses dotations, parmi ceux proposés par le contrat.
3. Le montant est librement déterminé par l'entreprise en fonction de ses disponibilités et de sorte que les provisions mathématiques du contrat n'excèdent pas les engagements de l'entreprise en matière d'IFC.
4. Les dotations représentent tout ou partie des engagements IFC de l'entreprise.

Sommaire

Financer tout ou partie du Passif Social

- Illustration de l'autofinancement en fonction des versements effectués par l'entreprise.
- Plus le montant de la dotation initiale est élevé, plus le montant des produits financiers représentera une part importante dans l'autofinancement du Passif social de l'entreprise.

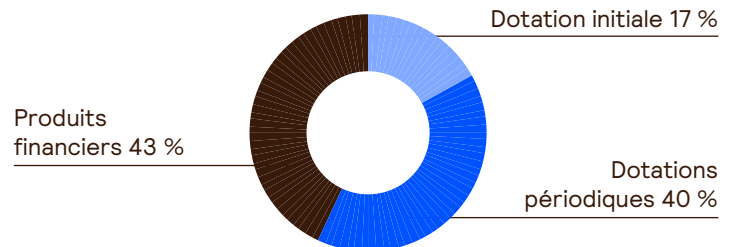
Durée d'immobilisation

- Jusqu'au versement des IFC lors du départ à la retraite d'un ou plusieurs salariés.
- Jusqu'au versement des IL lors du licenciement d'un ou plusieurs salariés.
- Les sommes versées sur le contrat sont disponibles uniquement pour le paiement des IFC. C'est la contrepartie de l'avantage fiscal.

Gestion financière au choix de l'entreprise

- Soit en Gestion profilée, choix entre 3 Profils proposés.
- Soit en Gestion libre, choix dans la liste des fonds proposés

Financement « Massif »



Financement « Progressif »

